

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes de retirer le projet de loi C-18 et de maintenir ces moyens de transport à titre d'élément fondamental pour l'essor d'une politique en matière de transports publics.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il m'incombe de présenter, aux termes de l'article 106 du Règlement, une pétition au nom de certains Canadiens qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment que cette initiative entraînera des majorations appréciables du prix des médicaments d'ordonnance et, selon eux, aux dépens des Canadiens ordinaires. Ils demandent au gouvernement d'y réfléchir notamment dans le contexte des pourparlers sur le libre-échange.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle s'oppose au projet de loi C-22 et demande au gouvernement de le rejeter. Les pétitionnaires, des habitants de Sudbury, Val-Caron, Chelmsford, Lively, Naughton et Blezard Valley, estiment que les modifications apportées à la Loi sur les brevets va nuire injustement à ceux dont la santé requiert l'achat constant de médicaments délivrés sur ordonnance. En outre, ils pensent que les propositions du gouvernement fédéral dans le projet de loi C-22 vont augmenter le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

En outre, ils ne voient dans ces modifications qu'un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien a faites aux États-Unis aux dépens du Canadien moyen dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils demandent donc au gouvernement de rejeter cet inique projet de loi C-22.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter en vertu de l'article 106 du Règlement une pétition signée par des habitants de Regina, Fort Qu'Appelle et d'autres villes et localités de la Saskatchewan. Ils pensent que la proposition du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets concernant les médicaments vendus sur ordonnance va faire augmenter leur prix pour les consommateurs canadiens ainsi que le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Par conséquent, ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui vont faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES SERVICES POSTAUX D'ESKIMO POINT, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Thomas Suluk (Nunatsiak): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle est signée par 45 habitants d'Eskimo Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui sont mécontents qu'on ait supprimé depuis octobre 1986 les mandats postaux et les envois contre remboursement. Cette localité n'est desservie que par air et il est très difficile de se les procurer dans d'autres localités, situées à des centaines de milles. Les pétitionnaires demandent respectueusement le rétablissement de ces services.

Pétitions

JIMMY ISHALOOK—ON DEMANDE D'ORDONNER LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Thomas Suluk (Nunatsiak): J'ai là une autre pétition portant la signature de 47 citoyens de la même localité qui demandent à la Chambre d'ordonner la libération conditionnelle, pour des raisons humanitaires, de M. Jimmy Ishalook qui est détenu au pénitencier de Yellowknife. M. Ishalook, qui souffre d'un cancer à un stade avancé, reçoit présentement des traitements au Cross Cancer Institute d'Edmonton. Il est maintenant admissible à la libération conditionnelle, mais à cause d'obstacles linguistiques, il n'a pas encore formulé de demande.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition en conformité de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires demandent au Parlement et plus précisément au gouvernement de retirer le projet de loi C-22 qui aurait pour effet de prolonger la durée des brevets et d'accroître les bénéfices des multinationales au dépens des vieillards et des malades.

OPPOSITION À LA DÉCISION DE DÉSIGNER UN CERTAIN LIEU COMME POINT DE TRANSBORDEMENT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première provient de nombreux citoyens du centre-ville de ma circonscription de Vancouver-Est qui comprennent notamment le quartier chinois. Ils s'inquiètent vivement de la décision de la Commission canadienne des Transports de désigner une zone à forte densité démographique de Vancouver-Est comme point de transbordement des marchandises dangereuses. Ils estiment que cela crée un danger inacceptable pour tout emplacement urbain, et en particulier pour la zone portuaire de Vancouver-Est.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre d'ordonner à la Commission canadienne des Transports de désigner une zone éloignée du port de Vancouver comme point de transfert des marchandises dangereuses et de trouver une fois pour toutes une solution permanente à l'acheminement des produits dangereux qui soient acceptable aux citoyens du Vancouver métropolitain.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): La seconde pétition vient de citoyens de Cumberland, en Colombie-Britannique. Elle concerne les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets par le projet de loi C-22, modifications qui vont réduire grandement la possibilité pour les Canadiens ordinaires d'acheter des médicaments d'ordonnance, qui vont faire grimper le coût des programmes provinciaux et qui constituent des concessions à l'égard des États-Unis. Les pétitionnaires prient instamment la Chambre des communes de rejeter les propositions contenues dans le projet de loi C-22.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition pour le compte de nombreux citoyens de Stonewall, Selkirk, Pembina Highway et Winnipeg, au Manitoba, qui s'inquiètent de la décision du